

Avis de l'Unaf concernant le projet de stratégie nationale de santé 2023-2033

L'Unaf se félicite de la rédaction d'une nouvelle stratégie nationale de santé qui définit un cadre national permettant de fixer des domaines prioritaires afin de mieux répondre aux enjeux de santé publique qui se dressent pour notre pays dans les années à venir.

Nous sommes satisfaits que la durée de cette stratégie ait été portée à 10 ans. La santé publique a besoin de temps pour s'installer et cinq ans étaient trop courts pour aboutir à des transformations des comportements et des organisations. Cependant, nous regrettons vivement que les projets régionaux de santé soient discutés avant la publication de cette stratégie, alors même que le cadre de la stratégie aura des effets sur le périmètre des projets régionaux. Il faudra donc veiller à la cohérence et la lisibilité de l'ensemble.

Au-delà de ces considérations, l'Unaf partage très largement les constats qui sont faits concernant l'état général de santé de la population, la persistance des inégalités en santé et des inégalités sociales et territoriales. Nous adhérons aux trois défis proposés par cette nouvelle stratégie :

- Permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie ;
- Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée ;
- Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé aux défis écologiques et aux crises.

De même nous partageons les différentes valeurs et principes d'action que ce texte énonce et qui fortifient l'ensemble des axes, des objectifs et des actions prioritaires déclinés dans la stratégie.

En effet, il est essentiel que :

- l'ensemble des objectifs et actions déclinés dans cette stratégie respecte l'autonomie des personnes
- l'intérêt de la personne soit systématiquement recherché et que l'environnement permette à son pouvoir d'agir de se développer
- les pratiques soient justes et équitables
- la co-construction des politiques de santé soit menée avec les personnes concernées
- les approches universelles soient affirmées tout en prévoyant des développements plus ciblés afin de réduire les inégalités
- des politiques puissent mieux identifier les différences liées aux caractéristiques physiques et biologiques
- la santé publique ne se limite pas à la dimension de la santé humaine mais englobe également la population animale et l'environnement en général.

Nous ne commenterons pas l'ensemble des objectifs, mais nous reprendrons ceux qui nous semblent particulièrement importants.

Développer les actions « d'aller vers »

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de **développer toutes les actions visant à « aller vers » les populations les plus éloignées du système de santé**, car beaucoup de familles sont concernées. La crise sanitaire que nous venons de traverser a montré, entre autres chose, la nécessité et l'importance de développer ce type d'actions en collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain dont les associations. Associer l'ensemble des acteurs issus des territoires, et permettre la co-construction de ces projets sont les clés de la réussite et de l'effectivité de ces actions.

Un certain nombre de nos Udaf mènent des actions en ce sens, notamment sur l'accès aux soins et aux droits des populations vulnérables. Nous continuerons donc à répondre à cet objectif en développant les partenariats avec divers acteurs, dont les caisses de l'assurance maladie.

De même, et c'est une demande déjà ancienne des associations, la question de la santé doit être incluse dans toutes les politiques publiques, afin de mesurer leur impact sur la santé des populations.

Enfin, la dimension en santé ne constitue pas un bloc homogène au sein des territoires, mais doit répondre aux besoins spécifiques identifiés. Cette orientation renforce d'ailleurs la nécessité d'y associer les acteurs de terrain qui connaissent mieux que quiconque ces spécificités.

Veiller à la santé de l'enfant et de l'adolescent

La santé des enfants suscite l'inquiétude de nombreux professionnels de la pédiatrie et de la santé de l'enfant. Les alertes répétées, portant notamment sur la santé mentale des enfants et adolescents, la persistance d'inégalités en santé ou encore la difficulté d'accéder à certains professionnels ou structures spécialisées, confirment l'intérêt et le besoin de se pencher sur cette question essentielle pour les familles.

- **Améliorer la santé mentale, en particulier chez les jeunes**

Cet objectif doit être prioritaire. Les études menées depuis la crise du Covid montrent que la santé mentale notamment des jeunes s'est fortement détériorée, en particulier lors de la crise sanitaire. Il est donc essentiel de mesurer l'impact dans le futur de cette situation.

La santé mentale des plus jeunes est également un sujet de préoccupation pour l'Unaf. Nous avons réalisé en 2023 une enquête auprès des parents sur leur sentiment concernant la santé de leurs enfants et sur leur accès aux soins et professionnels de santé. La question de la prise en charge de la santé mentale est apparue fortement. Le manque criant de pédopsychiatres, de neuropédiatres et de psychologues est signalé. La difficulté d'avoir un rendez-vous dans certaines structures de type centres médico-psychologiques (CMP), centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), ou encore centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) est pointée. De nombreux parents rejoignent l'une des

recommandations de la Défenseure des droits, en souhaitant l'augmentation de CMPP et de CMP et une meilleure accessibilité aux professionnels s'occupant de la santé mentale de leurs enfants.

Les délais pour obtenir ne serait-ce qu'un simple rendez-vous, peuvent être de plusieurs mois, alors que certaines situations (test, dépistage, suivi, accompagnement) nécessiteraient une réponse rapide. Cette difficulté touche aussi les structures d'accueil de jour, ou les services hospitaliers de pédopsychiatrie. Tout ceci aboutit à un retard dans le dépistage et la prise en charge des enfants, ce qui peut nuire à leur équilibre, leur insertion sociale et leur parcours scolaire. A noter **que les parents d'enfants porteurs d'un handicap déclarent des délais plus longs pour obtenir un rendez-vous.**

Les parents demandent une simplification des parcours. Beaucoup indiquent qu'ils ont dû se débrouiller seuls pour que leur enfant bénéficie d'un suivi, ce qui est particulièrement stressant et chronophage.

Un objectif fort sur ce sujet visant à améliorer très sensiblement cette situation doit donc être posé

- **Au-delà de la prise en charge de la santé mentale des enfants, c'est l'ensemble de la filière qui doit être renforcée.**

La Cour des comptes, dans un rapport intitulé « La santé des enfants » de décembre 2021, soulignait que *la prise en charge des soins pour les enfants repose désormais majoritairement sur les médecins généralistes, les pédiatres n'assurant que 33 % des consultations des enfants de moins de 12 ans en 2019 et concentrant leur activité sur les enfants de moins de deux ans, habitant dans de grands pôles urbains et des milieux sociaux favorisés. Alors que la co-existence de plusieurs professions de santé dédiées à la santé des enfants, qu'il s'agisse de prévention ou de soins, aurait pu pallier les difficultés d'accès au système de santé, elles ont tendance à se cumuler dans certains territoires.* »

Dans notre enquête précédemment citée, beaucoup de parents indiquent rencontrer des difficultés pour trouver un médecin proche de leur domicile parce qu'il n'y en a pas ou parce qu'ils ne prennent plus de nouveaux patients. D'autres soulignent avoir encore un médecin traitant pour eux ou leur enfant mais que celui-ci est proche de la retraite et risque de ne pas être remplacé dans le territoire, ce qui est une grande source de stress pour les familles.

Enfin, toutes les professions ou structures agissant dans le champ de la santé de l'enfant sont en crise : pédopsychiatrie, pédiatrie, PMI, médecine scolaire etc, sont confrontées à de grandes difficultés de recrutement. Il est essentiel de pouvoir valoriser ces métiers et ces structures afin de les rendre plus attractifs. Ces difficultés ne sont pas sans conséquence sur la prise en charge de l'enfant mais également dans le cadre de la prévention et l'éducation à la santé, ou encore dans le repérage et la détection des enfants et adolescents en difficulté.

Développer une politique en faveur du bien vieillir

Cet objectif est majeur puisque l'un des défis pour notre système de santé est le vieillissement de la population. Si l'on souhaite que notre système puisse assumer cette évolution, il est primordial de créer les conditions favorisant le bien vieillir. La prévention de la perte de l'autonomie et la création de cadres favorisant la promotion de la santé, mais aussi **repenser l'accompagnement et la place des personnes âgées dans notre société** sont des enjeux très structurants. Il reste que les moyens alloués à cette

politique du bien vieillir doit être à la hauteur de ces ambitions, tant sur l'accompagnement à domicile que sur l'établissement.

De même, cette sensibilisation doit pouvoir se développer le plus en amont possible et embarquer tous les acteurs du sanitaire et du médico-social mais également l'école, les entreprises, les organisations de protection sociale, les associations et enfin tous les citoyens.

La définition d'une politique du bien vieillir intègre également les politiques publiques concernant le logement, les transports, l'animation des territoires, la politique de la ville, la culture, la jeunesse, etc.

C'est pourquoi, nous profitons de cet avis pour rappeler nos regrets de l'abandon d'une loi ambitieuse sur le bien vieillir ait été abandonnée.

Assurer un égal accès aux soins à chacun

L'objectif de permettre que chaque français puisse avoir un médecin traitant est ambitieux mais essentiel. Tous les territoires sont désormais concernés, et, si l'on annonce 6 millions de personnes à ne pas avoir de médecin traitant, ils sont encore plus nombreux à déclarer des difficultés d'accès dans de nombreuses spécialités, alors même que l'état de santé de ces personnes nécessiterait une prise en charge dans des délais beaucoup plus rapprochés. De même, à l'hôpital, on ferme temporairement des structures d'accueil aux urgences ou on régule leur accès. Ces difficultés donnent par ailleurs le sentiment à nos concitoyens que l'ensemble de notre système de santé se dégrade rapidement.

Beaucoup a été fait ou annoncé pour améliorer la situation (Ma santé 2022, loi RIST, le Ségur, développement des services d'accès aux soins etc.) mais la situation demeure toujours très tendue et constitue donc un sujet de grandes préoccupations pour nos concitoyens. La stratégie nationale de santé ne pourra atteindre les objectifs qu'elle se donne que si des solutions se dessinent. Les associations représentant les usagers du système de santé, à travers notamment leur action au sein de France Assos Santé, seront très vigilantes à ce que l'objectif d'assurer à chacun un égal accès aux soins soit concret pour l'ensemble des Français.

Renforcer la démocratie en santé

Nous sommes satisfaits qu'un axe ait pour objectif **d'ancrer la démocratie en santé dans le fonctionnement des institutions** de la République dans toutes ses dimensions (individuelle et collective).

- **Faire des instances de la démocratie en santé des interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics**

L'un des enseignements de la crise est que, notamment lors des premières semaines, les instances de démocratie (CRSA, CTS, CDU, CVS ...) ont été peu ou pas sollicitées alors même que par leur composition, elles auraient pu être un formidable lieu de dialogue, d'observation, de mise en commun d'informations et d'actions, facilitant ainsi la vision que pouvaient avoir les pouvoirs publics des situations que vécues à la fois par les professionnels de la santé et du médico-social, les établissements, de la ville et du domicile, permettant également d'identifier les initiatives menées par les différents acteurs de ces territoires, mais aussi, le plus en amont possible, les difficultés et les besoins des populations, notamment les plus vulnérables.

Ceci marque la nécessité de rendre plus autonomes ces instances avec des moyens humains et financiers dédiés, leur permettant d'agir et d'être de réels interlocuteurs incontournables. Pour vivre, la démocratie en santé doit avoir les moyens d'agir sans attendre d'être sollicité par les pouvoirs publics. Nous serons donc très attentifs à l'effectivité de cet objectif.

- **Faire vivre la démocratie en santé au plus près des habitants dans les territoires.**

L'Unaf est bien entendu favorable au développement de consultations publique sur les questions ayant trait notamment à la santé, l'environnement, etc. Il est cependant important que ces consultations puissent aboutir à des décisions palpables par les populations consultées. Par le passé, beaucoup de consultations ou débats publics n'ont pas été suivis de réalisations conformes aux conclusions rendues dans ces cadres. Ceci est très décevant et n'incite pas la population à prendre part à ces réflexions. Même dans le cadre des débats liés au conseil national de refondation en santé (CNR) cette partition a été fondée à certains endroits sur des modalités de participation très innovantes alors que dans d'autres territoires cela ne s'est résumé qu'à des rencontres classiques et peu participatives, avec des délais de prévenance des réunions souvent très courts. Il y a donc à prendre une orientation franche sur cette participation en utilisant les méthodes participatives les plus adéquates permettant d'associer les populations à ce type de réflexion.

- **Conforter la représentation et la participation des usagers tout au long du parcours de santé.**

Nous sommes satisfaits que cet objectif soit inscrit dans la stratégie nationale. Il est en effet essentiel de renforcer la convergence des droits des usagers et de développer ce processus dans des secteurs dans lesquels ils sont encore peu développés. Si la loi du 4 mars 2002 a été essentielle et est un marqueur incontournable de la participation des usagers et de la reconnaissance de leurs droits, son orientation va, en revanche, essentiellement vers les établissements de santé. Il est temps d'imaginer, en complément de ce que prévoit la loi de 2002, une participation plus active dans le champ de la ville et du domicile. Nous avons évoqué tout à l'heure la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs au sein d'un territoire ; la présence d'usagers (usagers santé, familles, habitants des quartiers, associations...) au sein des contrats locaux de santé, des maisons de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) devient aujourd'hui une priorité.

Nous sommes également satisfaits qu'il soit fait mention, même furtivement, de la prise en compte des droits de l'aidant familial. Nous espérons qu'il y aura une cohérence dans les actions menées dans le cadre de la SNS et dans la stratégie nationale des aidants qui sera présentée le 6 octobre 2023.

Concernant les volets spécifiques :

Il est essentiel de développer le **volet politique de santé et de l'adolescent**. Les inégalités sociales touchent particulièrement les enfants issus des familles les plus vulnérables, il est donc indispensable de mener des actions ciblées afin de réduire ces inégalités qui provoquent des situations dont les conséquences auront des effets tout au long de la vie tant au niveau social que sanitaire.

Nous sommes également satisfaits que certaines des priorités identifiées dans le cadre de la nouvelle SNS soient en cohérence avec la COG de la Cnam (prévention de l'obésité infantile, santé périnatale, santé bucco-dentaire...) ce qui permettra de mieux coordonner les actions auprès des familles.

Les troubles dépressifs chez les 16-24 ans se sont malheureusement développés en particulier depuis la crise de la Covid, il y a donc lieu de suivre très finement cet aspect. Cela implique également que l'organisation de cette prise en charge soit à la hauteur de cette ambition (CF chapitre santé mentale des jeunes).

Quant à l'accompagnement de la parentalité numérique et de la protection des enfants dans la sphère numérique :

Nous sommes en accord avec le renforcement de l'accompagnement de la parentalité numérique et des actions de sensibilisation auprès des parents, des jeunes et des professionnels. En effet, Cet objectif rentre dans le cadre du plan d'actions le plan d'action interministériel « Pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes » publié en février 2022 avec la création du label « P@rents, parlons Numérique » qu'il serait intéressant d'intégrer dans la stratégie nationale de santé sur ce sujet.

Ce label est piloté par l'Unaf dans le cadre de sa Convention Pluriannuelle d'Objectifs Etat-Unaf 2022-2026 en lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale, la Cnaf et un comité d'experts rassemblant, outre la DGCS et la Cnaf, l'Unaf, la DGS, Santé Publique France, et les associations de soutien à la parentalité généralistes ou spécialisées intervenant dans le domaine de la parentalité numérique.

Concrètement, ce label vise à soutenir les parents sur le numérique et le développement et/ou le renforcement des compétences parentales sur le sujet notamment par la transmission de messages clés autour de thématiques incontournables et s'appuyant sur un socle de ressources validé par les experts des disciplines concernées et en lien avec les recommandations du Haut conseil de la santé publique. De plus le site jeprotegemonenfant.gouv.fr est le volet en ligne du label « P@rents, parlons Numérique ».

En conclusion sur le volet santé de l'enfant, nous sommes en attente de la tenue des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant et des préconisations qui seront faites dans ce cadre, pour étoffer ce chapitre de la santé des enfants ou constituer une stratégie nationale spécifique et complémentaire à la SNS.

La situation sanitaire dans l'**Outre-Mer** est également un sujet de préoccupation. Elle nécessite le développement d'organisations, de recherches et d'actions spécifiques à la hauteur des défis auxquels ces territoires sont confrontés. Il est aussi important que les populations de ces territoires aient accès aux mêmes droits que ceux de la Métropole.